Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
https://pace.coe.int

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Déclassifié[1]
AS/Soc (2026) PV07add3
AS/Soc/NHE (2026) PV04
27 octobre 2026

Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Réseau parlementaire pour un environnement sain

Procès-verbal

de la réunion jointe qui s'est tenue à Strasbourg le 1er octobre 2026, de 14 h à 15 h 30

1. Ordre du jour

Le projet d'ordre du jour est adopté.

2. Projet de procès-verbal

Le procès-verbal de la réunion tenue par le Réseau parlementaire pour un environnement sain à Strasbourg le 25 juin 2026 est approuvé et déclassifié.

3. Audition publique avec la participation du Dr Michael O'Flaherty, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe

Mme Aurora Floridia, Présidente du Réseau, remercie de Commissaire pour sa contribution aux travaux du matin. Elle le rejoint dans son appel à écouter la planète, se rappelant son moniteur de ski qui apprenait aux jeunes à écouter la neige et à respirer avec elle.

Dr Michael O'Flaherty salue l'adoption par l'Assemblée de la résolution et des recommandations visant à accélérer l'action climatique avec les jeunes. Il explique sa présence par sa volonté de défendre l'environnement et sa conviction que la planète constitue un enjeu fondamental de droits de l'homme. Nous ne pouvons pas jouir de nos droits ni nous épanouir sans une planète qui, elle aussi, se porte bien. Les dommages causés à la planète affectent profondément presque toutes les dimensions du bien-être humain, ce qui explique pourquoi il s'est efforcé, et continuera de s'efforcer, d'intégrer les questions environnementales dans absolument tout ce qu'il entreprend.

En ce qui concerne directement l'environnement, le commissaire demande l'adoption d'un instrument juridique contraignant et y reviendra plus loin. Ensuite, dans son travail consacré aux différents pays, il promeut activement la mise en œuvre de l'arrêt *KlimaSeniorinnen*. Il est essentiel que les États membres comprennent qu'il a dégagé des obligations qui ne concernent pas que la Suisse et a établi des principes jurisprudentiels fondamentaux applicables partout.

[1]Le procès-verbal a été approuvé et déclassifié par procédure écrite le 27 octobre 2026.

Une de ses priorités en matière environnementale concerne un pays particulier : l'Ukraine où on constate déjà les destructions environnementales désastreuses provoquées par l'agression russe, ainsi que les dommages extrêmement graves qui en résultent. Ces dommages appellent, au passage, une réponse de la justice, et il fera entendre sa voix sur ce point chaque fois que cela sera possible. Dans son travail sur l'Ukraine, le Commissaire s'attache également à promouvoir des modèles de reconstruction future qui accordent une attention très soutenue aux questions environnementales. Là encore, c'est uniquement à cette condition que la reconstruction sera conforme aux droits humains et contribuera au bien-être humain.

Une autre de ses priorités est l'encadrement de l'intelligence artificielle. Là encore, les liens avec l'environnement sont évidents. Il est clair, pour commencer par un aspect positif, que si l'on parvient à mobiliser les immenses capacités de l'intelligence artificielle, elle nous aidera à sauver la planète. Cela ne fait aucun doute. Elle peut être un outil bénéfique à condition de savoir la maîtriser, l'encadrer et l'orienter vers des résultats positifs.

Mais l'autre dimension, qui préoccupe beaucoup les esprits aujourd'hui et doit être traitée, est le dommage direct causé à l'environnement par cette technologie et par les infrastructures matérielles qu'elle nécessite. Il s'agit bien sûr des centres de données, de la quantité extraordinaire d'eau qu'ils consomment et de tous les dommages associés. Des scientifiques disent qu'il est possible de remédier à ces problèmes et qu'il faut définir correctement les priorités afin de consacrer l'attention nécessaire à leur résolution.

Une priorité supplémentaire qui mobilise le Commissaire depuis son entrée en fonction, est la défense des droits humains des populations roms, dans toute leur diversité, à travers l'Europe. Il a constaté que les effets combinés de la marginalisation, de la haine, du manque de logements adéquats et de toutes les autres difficultés si fréquentes dans les communautés roms sont considérablement aggravés par la destruction de l'environnement. Ce matin, dans l'hémicycle, il donné l'exemple de communautés roms contraintes de s'installer sur des décharges, parfois extrêmement polluées et remplies de substances toxiques. Cela a des conséquences considérables sur leur bien-être, en particulier celui des enfants. Cette intersection de facteurs doit absolument être prise en compte.

Il a également relevé de très bonnes pratiques. À Skopje, en Macédoine du Nord, il a pu observer comment une coopération avec la municipalité avait permis de reconnaître le rôle important joué par la communauté rom dans la collecte et la vente de déchets métalliques. Grâce à un accord avec la ville, cette activité n'était plus considérée comme une infraction, mais comme une contribution positive à la propreté urbaine. C'était un exemple intéressant.

Un autre groupe auquel le Commissaire prête une grande attention, dans la perspective d'un rapport l'année prochaine, est celui des personnes âgées vivant en institution. Il a déjà visité des établissements dans trois pays et, d'ici la fin de l'année, en aura visités dans cinq pays. Partout, il constate des problèmes liés au climat. Lors d'étés comme le dernier, certains bâtiments n'ont ni climatisation ni même ventilateurs. Dans les étages supérieurs de ces bâtiments, souvent mal construits, des personnes doivent essayer de survivre à des températures de quarante degrés. Beaucoup, évidemment, n'y survivent pas. Il existe d'autres dimensions à ce problème, mais celles-ci sont déjà extrêmement graves. Il faut impérativement investir dans le bien-être des personnes âgées.

S'agissant des défenseurs des droits humains, leur protection constitue une part très importante de son travail. Dès le début, en étroite coopération avec Michel Forst, Rapporteur spécial sur les défenseurs et défenseuses de l'environnement au titre de la Convention d'Aarhus, il a considéré les défenseurs de l'environnement comme des défenseurs des droits humains et leur accordé toute l'attention qu'il a pu. C'est dans ce contexte qu'il appelle régulièrement les États à respecter le droit de manifester pacifiquement. Cette exigence a motivé plusieurs de ses interventions, auprès de gouvernements comme de parlements.

S'agissant de la question de savoir comment il articule les questions de genre et la défense des droits humains dans le contexte de la dégradation de l'environnement, le Commissaire explique qu'il cherche à intégrer la dimension de genre dans l'ensemble de mon travail. Tout d'abord, dans un sens très positif : son expérience montre que, dans une grande partie de ses activités, ce sont les femmes qui sont les moteurs du changement. Dans ce contexte, il faut simplement reconnaître que mobiliser les femmes place probablement dans une

meilleure situation de départ que mobiliser les hommes. C'est particulièrement vrai au sein des communautés roms.
Se tournant vers les représentantes des *KlimaSeniorinnen*, le Commissaire salue ces femmes suisses remarquables qui ont accompli ce que les hommes n'avaient pas réussi à faire depuis des décennies. Il ne fait aucun doute que, dans de nombreux cas, les conséquences de la dégradation de l'environnement touchent beaucoup plus durement les femmes que les hommes. Quelques chiffres l'illustrent : selon ONU Femmes, chaque hausse de la température de 1 % s'accompagne d'une augmentation de 4,7 % des violences commises contre les femmes par leur partenaire intime. En d'autres termes, une hausse de 1 % de la température correspond donc à une augmentation de près de 5 % des violences contre les femmes. Il est également largement établi que la mortalité liée à la chaleur est nettement plus élevée chez les femmes que chez les hommes et serait supérieure de 56 %. Cela tient à des facteurs biologiques, mais aussi au fait que de nombreuses femmes vivent dans des conditions de logement inacceptables, où il est impossible de maîtriser la température.

Le Commissaire poursuit avec des observations sur un éventuel futur traité. Il commence par rappeler même si aucune décision n'a encore été prise dans ce sens, il importe de savoir, dès le départ, quelles exigences devraient être portées.

Tout traité, toute convention, doit être juridiquement contraignant. On ne peut pas se contenter de recommandations ou d'un instrument non contraignant.

Cet instrument doit pouvoir répondre aux évolutions futures. Il ne peut pas reposer uniquement sur les définitions ou les connaissances dont nous disposons aujourd'hui. Il doit, d'une manière ou d'une autre, pouvoir prendre en compte des futurs encore inconnus et rester aussi pertinent pour eux que pour le présent.

Dans le prolongement du reste de son intervention, le Commissaire est d'avis qu'un éventuel traité devra reconnaître que les conséquences diffèrent selon les personnes, intégrer une perspective de genre et prévoir explicitement la prise en compte systématique de l'expérience des femmes. Il devra également tenir compte de l'âge afin de saisir la réalité vécue des conséquences pour les enfants et les personnes âgées, par exemple. Il devra comporter une obligation d'associer la société civile aux efforts visant à résoudre les problèmes. Il suggère d'y intégrer également une dimension liée à l'âge, afin de garantir que les jeunes militants ne soient pas exclus.

L'instrument devrait, à son avis, prévoir explicitement la protection des défenseurs des droits humains engagés pour l'environnement, ainsi qu'une réaffirmation expresse du droit de manifester pacifiquement.

Une réparation des préjudices devra être envisagée en toute hypothèse. La réparation ne se limite pas à une indemnisation financière. Elle peut aussi prendre la forme d'une reconnaissance symbolique, d'excuses collectives et de bien d'autres mesures. De nombreux enseignements du domaine de la justice transitionnelle et les appliquer à la crise climatique.

Ensuite, tout traité de cette nature devra prévoir une obligation de sensibilisation du public et d'éducation aux enjeux de la crise climatique. Perturber un débat sain par le mensonge est honteux, et on le voit beaucoup dans l'espace public.

Le Commissaire souligne que l'un des domaines dans lesquels le Conseil de l'Europe excelle est : la conception de mécanismes de contrôle solides et efficaces pour les traités qu'il élabore. C'est un atout par rapport aux mécanismes onusiens. Il sera donc essentiel de disposer pour un éventuel traité d'un tel mécanisme pour assurer un contrôle rigoureux comme celui prévu dans la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants.

Il faudrait aussi tirer quelques leçons des expériences récentes, notamment de la négociation de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit, et s'interroger s'il est utile de laisser un grand groupe d'États agir comme un bloc, au risque de priver la négociation d'une grande diversité de points de vue et rendre la ratification plus difficile et plus longue.

Enfin, le Commissaire insiste sur le fait que rédiger un traité est un immense chantier, et que ce n'est que le début du travail. Il faut ensuite obtenir les signatures et les ratifications, faire entrer le traité en vigueur et surveiller son application avec la plus grande vigilance. L'élaboration du Statut de la Cour pénale internationale offre, là encore, un enseignement utile. La société civile a constaté que son travail ne faisait réellement que commencer le jour où la Cour avait été créée. Le fonctionnement de cette institution comportait tant d'obstacles et de risques d'échec – et il en comporte toujours – qu'il fallait les identifier et les prévenir.

Mme Saskia Kluit se dit toujours surprise de constater qu'il s'agit du plus grand défi auquel nous sommes confrontés en matière de droits humains, mais comme il est omniprésent, il est très difficile de l'aborder concrètement. Pourtant, ces dernières années, le Commissaire a pris des positions très claires sur la direction à suivre, ainsi que sur la réduction au silence ou les entraves imposées tant aux défenseurs des droits humains dans le domaine de l'environnement qu'aux personnes qui descendent dans la rue pour manifester pacifiquement, sous des formes qui peuvent parfois déranger.

Elle demande au Commissaire si, lorsqu'il échange avec les pays sur le droit à un environnement propre et sain et sur l'importance d'avancer, il aborde aussi directement ce sujet avec les ambassadeurs ou les ministres qu'il rencontre. Dans son pays, qui était très peu favorable à ce que l'on avance vers un traité, il se peut que la situation ait changé et que de nouvelles possibilités s'ouvrent. Il serait donc utile que davantage de voix expriment cette nécessité.

Le Commissaire confirme qu'il aborde régulièrement avec les gouvernements les questions de droits humains liées à l'environnement. Elles ont d'ailleurs constitué le thème principal de plusieurs de ses visites et continueront de l'être lorsque cela paraîtra pertinent. Lors de ses visites, il parle avec les gouvernements au niveau ministériel et aborde également ces questions avec les ambassadeurs à Strasbourg. En principe, ces échanges ont lieu trois fois par an dans le cadre formel des réunions des Délégués des Ministres. Les questions environnementales occuperont une place de plus en plus importante dans ses interventions devant cette instance.

Le Commissaire continuera donc à rechercher des occasions de dialoguer avec les gouvernements afin de les encourager à avancer sur l'ensemble de ces questions : non seulement l'élaboration éventuelle d'un instrument, mais aussi l'exécution des arrêts de la Cour et toutes les autres dimensions évoquées dans son intervention.

La Présidente remercie le Commissaire pour ses conseils ambitieux et pratiques et souligne l'importance de travailler ensemble et d'avancer ensemble, chacun dans le rôle qui est le sien. Disposer d'orientations pratiques est une aide immense, tout comme sentir que le Commissaire soutient la démarche prônée par l'Assemblée et rejointe par de nombreux États membres maintenant, en encourageant la réflexion parmi ceux qui sont plus hésitants ou plus réservés à ce stade. Il est grand temps d'agir. Elle rejoint le Commissaire quand il insiste pour accorder une attention particulière aux groupes vulnérables, notamment les personnes âgées et aux défenseurs des droits humains.

4. Audition publique avec la participation de représentantes de *KlimaSeniorinnen* et Greenpeace International

La Présidente poursuit la réunion avec l'audition des représentantes de *KlimaSeniorinnen* et de Greenpeace. Elle rappelle que l'arrêt qu'elles ont obtenu constitue une décision historique pour le climat et les droits humains en Europe. Il soulève également une question pratique : que se passe-t-il une fois que la Cour s'est prononcée ? Que peuvent faire les parlementaires et les gouvernements ? Comme l'a indiqué le Commissaire, cet arrêt ne concerne pas uniquement la Suisse, mais l'ensemble des États membres.

Pour examiner ce que cela peut signifier concrètement, elle accueille Mme Elisabeth Stern, coprésidente de 'association *KlimaSeniorinnen*, Mme Pia Hollenstein, membre de l'association, Mme Louise Fournier, de Greenpeace International, et M. Simon Moutquin, de Greenpeace Suisse.

Mme Pia Hollenstein explique que cette rencontre est importante pour elles et que c'est la première fois qu'elles participent à un tel exercice. En tant qu'ancienne membre d'un parlement national, elle a le sentiment d'une forme de promotion.

Elle commence par apporter quelques précisions sur l'affaire portée devant la Cour. Elle rappelle que leur recours avait été rejeté à tous les niveaux de juridiction auxquels elles se sont adressées en Suisse. Toutefois, le 9 avril 2024, elles ont finalement obtenu gain de cause devant la Cour européenne des droits de l'homme. Il s'agit d'une victoire importante. La question est désormais de savoir quelles en sont les conséquences pour elles, dans leur vie personnelle, dans leur travail et à l'échelle mondiale.

Elle revient sur leur propre parcours qui a commencé avec l'affaire climatique *Urgenda*, aux Pays-Bas, dans laquelle les requérants ont obtenu gain de cause contre le gouvernement néerlandais, qui a été contraint de prendre des mesures. À la suite de cette affaire, Greenpeace Suisse et Greenpeace International se sont demandé quelles pourraient en être les implications pour la Suisse et ce qu'il serait possible d'y entreprendre.

Sur le plan personnel, Mme Hollenstein explique avoir souvent éprouvé de la frustration dans son travail parlementaire, parce que les propositions qu'elle défendait ne parvenaient tout simplement pas à réunir une majorité. En Suisse, il peut être difficile de faire avancer ces questions. Lorsqu'il lui a été proposé de rejoindre le comité fondateur de leur association, elle y a vu une possibilité d'agir sur certains des problèmes. Elle en fait désormais partie depuis dix ans.

En 2016, les membres de l'association ont commencé à développer leur action à partir de l'initiative de Greenpeace. Sans cette organisation, elles n'y seraient pas parvenues : Greenpeace leur a notamment apporté un soutien linguistique et financier considérable.

En dehors du cadre parlementaire, elles se considèrent comme faisant partie du mouvement pour le climat. Elles ne sont pas un parti politique, mais entretiennent des liens, au sein d'un réseau, avec toute une série d'organisations non gouvernementales.

Le collectif est composé de femmes ayant toutes atteint l'âge de la retraite. Les femmes de plus de 64 ans présentant statistiquement un taux de mortalité supérieur à celui des hommes, elles ont voulu, dès le départ, concentrer leur action sur les femmes.

Elles ont commencé par étudier les moyens de gagner une affaire de cette nature. Leur volonté étant d'obtenir une victoire, elles ont constitué un collectif exclusivement féminin. Leur action devait également bénéficier à tous les autres groupes concernés, mais leur intention initiale était d'agir en tant que groupe de femmes âgées.

Leur objectif est simple : obtenir des objectifs climatiques plus ambitieux, réduire les émissions de gaz à effet de serre et renforcer la lutte contre le changement climatique. Elles souhaitent une réduction d'au moins 50 % de ces émissions d'ici à 2030.

L'une des principales questions qu'elles voulaient faire trancher était de savoir si la protection du climat constitue un droit humain. Dans cette affaire, la Cour a répondu par l'affirmative. Mme Hollenstein laisse aux spécialistes du droit le soin d'apporter ensuite davantage de précisions, mais souligne que ce résultat est très important pour elles. L'affaire a permis de clarifier que la protection du climat relève des droits humains.

Pour fonder leur argumentation, elles se sont appuyées sur des dispositions de la Constitution suisse, sur la Convention européenne des droits de l'homme et sur l'Accord de Paris, soit tout un ensemble de fondements juridiques que la Suisse ne respectait pas. Elles ont ainsi pu soutenir que la protection du climat constitue un droit humain, argument auquel la Cour a souscrit. Elles espèrent que cette décision aura des effets ailleurs en Europe.

Cet arrêt implique que des objectifs climatiques doivent être définis, que la Suisse doit établir un budget de CO_2 reposant sur des critères scientifiques, et que la Suisse est tenue de mener une politique climatique conforme à ces exigences. Les forces de droite, au sein du gouvernement comme en dehors de celui-ci, ne sont pas du tout satisfaites à l'idée de mettre l'arrêt en œuvre.

Mme Hollenstein indique que la Suisse doit désormais présenter au Comité des Ministres un rapport tous les six mois, obligation qui s'applique également aux autres participants au dispositif. En réponse, le Comité a remercié la Suisse pour les éléments transmis, tout en soulignant qu'il en fallait beaucoup plus, car de nombreux aspects n'étaient pas mis en œuvre.

L'association organise une tournée européenne. Beaucoup de personnes en Europe ne connaissent pas le recours qu'elles ont déposé devant la Cour. Il est donc très important que chacun puisse avoir accès à cette information.

En conclusion, Mme Hollenstein estime pouvoir affirmer qu'elles ont réussi à faire reconnaître la nécessité d'en faire davantage. Elles ont également obtenu que les organisations non gouvernementales puissent introduire des recours. Même si ce n'était pas leur objectif initial, il s'agit d'un effet positif supplémentaire.

Le fait qu'elles soient un collectif de femmes âgées a eu un retentissement considérable. Elle affirme qu'elles sont toutes déterminées à poursuivre leur action jusqu'au bout. Leur objectif n'est pas encore atteint. Chaque pays a besoin de collectifs comme le leur, et elle estime qu'elles sont sur la bonne voie.

Mme Elisabeth Stern souligne qu'en écoutant Dr O'Flaherty évoquer des sujets aussi importants que les défenseurs des droits humains et les questions de genre, elle s'est demandé comment situer sa propre intervention, consacrée à un « petit » collectif suisse qui a pourtant eu un effet considérable bien au-delà de la Suisse. Cet effet s'appuie sur trois domaines d'action au moins.

Le premier consiste à informer le public sur l'ensemble de ces enjeux, et pas uniquement sur leur affaire. Celle-ci constitue un point de départ, mais il s'agit surtout de faire comprendre l'importance de la protection du climat. Lorsqu'elles rencontrent des personnes dans différentes localités, elles sont frappées à la fois par l'étendue des connaissances de certaines et par le manque d'information d'autres. Les deux situations coexistent toujours.

Elles ont écrit un livre dont le titre, « Quand la Suisse s'est mise à transpirer », exprime un double sens : les parlementaires se sont mis à transpirer en apprenant la décision, tandis que la chaleur fait réellement transpirer la population. L'association a ensuite contribué à la réalisation d'un film documentaire « Trop chaud ». Le film et le livre constituent leurs deux outils de mobilisation.

Le deuxième est la tournée européenne qu'elles ont engagée. Elles prévoient de se rendre dans plusieurs pays ; à ce stade, environ douze, ce qui représente un défi considérable pour des femmes âgées. À cet égard, Mme Stern a particulièrement apprécié que M. O'Flaherty les présente comme des actrices du changement. Elles se considèrent effectivement ainsi, et non uniquement comme des personnes vulnérables qui feraient mieux de s'asseoir dans un fauteuil à bascule.

Le troisième domaine consiste à veiller à ce que personne n'oublie l'arrêt. Celui-ci affirme, d'une part, que la protection du climat est un droit humain et, d'autre part, que les États ont la responsabilité de les protéger contre les effets du changement climatique.

Ces trois domaines d'activité sont guidés par les trois grandes valeurs du Conseil de l'Europe : les droits humains, la démocratie et l'État de droit.

Mme Stern affirme qu'elles continueront à être présentes pendant un certain temps, même si elles ont atteint un âge auquel, statistiquement, il ne leur reste peut-être que quatre ou cinq années.

Elle souhaite enfin dire un mot de l'espoir pour les jeunes générations et se réfère au débat du matin avec les jeunes, qu'elle a trouvés excellents et très émouvants.

Elle évoque une définition de l'espoir : l'espoir consiste à pouvoir se représenter soi-même comme capable d'agir efficacement dans l'avenir. Pour une jeune personne, il s'agit de pouvoir se projeter dans ce monde

nouveau, à un moment où elle sera encore en vie, et d'y voir précisément une place où elle pourra faire une différence.

Mme Louise Fournier rappelle que l'arrêt rendu en avril 2024 a établi une obligation pour l'ensemble des États membres du Conseil de l'Europe : l'article 8 garantit une protection contre le changement climatique.

Elle rappelle qu'au paragraphe 550 de l'arrêt, la Cour a défini des obligations explicites en matière d'atténuation que les États doivent respecter.

La première consiste à quantifier un calendrier permettant d'atteindre la neutralité carbone, en s'appuyant sur un budget carbone global ou sur une autre méthode de quantification tenant compte de l'équité, des capacités et de la responsabilité historique dans la crise climatique.

Sur cette base, la deuxième étape consiste à établir sans attendre des trajectoires intermédiaires permettant d'atteindre ces objectifs de neutralité carbone.

Les États doivent également fournir des éléments démontrant qu'ils sont effectivement en voie d'atteindre leurs objectifs climatiques ou qu'ils les ont déjà atteints. La Cour a précisé qu'ils doivent actualiser ces objectifs en fonction des meilleures connaissances scientifiques disponibles et, plus généralement, agir en temps utile et de manière appropriée.

Cet arrêt a profondément modifié la compréhension des obligations des États membres du Conseil de l'Europe, mais aussi dans le monde. La Cour internationale de Justice s'est également référée à cette décision historique. Des juridictions dans différents pays utilisent cette affaire pour définir les obligations non seulement des États, mais aussi des grandes entreprises polluantes.

La deuxième question qui se pose : quel est le regard des *KlimaSeniorinnen* sur l'exécution l'arrêt ? Est-ce que l'État défendeur a effectivement mis en place un cadre de gouvernance climatique répondant aux obligations définies par la Cour ? Selon elles, la réponse est négative, pour trois raisons.

La première concerne le budget carbone. L'État défendeur continue de s'appuyer sur des objectifs climatiques qui ne reposent pas sur un budget carbone national correspondant à une juste part de l'effort et compatible avec une limitation du réchauffement à 1,5 °C. La Cour avait déjà jugé cette approche insuffisante. Or, l'État n'a ni calculé un tel budget ni révisé ses objectifs sur cette base.

La deuxième difficulté concerne les mécanismes de compensation. L'État défendeur prévoit de recourir largement à des crédits carbone étrangers pour atteindre ses objectifs de 2030. Pourtant, au mois de mai de l'année en cours, moins de 64 000 certificats avaient été transférés, alors que plusieurs millions étaient attendus. Un responsable de l'État défendeur a reconnu que le pays n'était pas en voie d'atteindre son objectif pour 2030.

Enfin, force est de constater des reculs dans la politique climatique nationale.

Mme Fournier souligne que des organes consultatifs indépendants sur le climat peuvent jouer un rôle important pour aider les États à élaborer leurs politiques climatiques. Le Comité des Ministres a recommandé cette solution à la Suisse. Dans les États du Conseil de l'Europe, ces organes peuvent apporter aux parlements des capacités scientifiques et techniques qui leur font souvent défaut. Greenpeace international accueille donc favorablement cette proposition et espère que la Suisse retiendra l'idée d'un organe consultatif national sur le climat.

Pour terminer, l'intervenante souligne qu'il ne s'agit pas seulement de la Suisse, mais des obligations climatiques de tous les États représentés au Conseil de l'Europe et propose aux parlementaires quatre questions à poser à leur gouvernement :

1. Quel est le budget carbone restant de leur pays, ou quelle méthode équivalente de quantification utilise-t-il ? Comment ce budget a-t-il été calculé et sur quelles bases, notamment en matière d'équité intergénérationnelle et de capacités historiques ?
2. Les objectifs intermédiaires et les politiques mises en œuvre montrent-ils réellement que les objectifs de neutralité carbone à long terme pourront être atteints ?
3. Existe-t-il des éléments démontrant que le pays est sur la bonne trajectoire ? Un plan est-il prévu si les objectifs intermédiaires ou à long terme risquent de ne pas être atteints ?
4. Le pays agit-il suffisamment tôt, avec suffisamment de constance et sur la base des meilleures connaissances scientifiques disponibles ? Lorsqu'un organe consultatif sur le climat existe, comment ses avis sont-ils intégrés ? En l'absence d'un tel organe, comment les responsables politiques bénéficient-ils d'un avis scientifique ?

Pour conclure, Mme Fournier rappelle que les membres de *KlimaSeniorinnen* ont expliqué avoir engagé leur recours non seulement pour elles-mêmes, mais aussi pour les générations futures. La Cour internationale de Justice l'a aussi soulignée, de même que l'ensemble des États ayant soutenu la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies. Cette démarche a été saluée, et la solidarité ainsi que l'équité intergénérationnelles ont été évoquées. Le moment est désormais venu de traduire concrètement ces principes lors de l'exécution de l'arrêt *KlimaSeniorinnen*.

M. Simon Moutquin rappelle que le soir-même sera projeté le film « Trop chaud » qui porte sur la « bataille » menée par les *KlimaSeniorinnen*.

L'intervenant reconnaît que les chiffres ont généralement tendance à ennuyer les personnes et qu'il est tenté de passer sous silence les températures de 40 °C enregistrées pendant l'été, et le fait que celles-ci ne sont rien au regard des 50 °C auxquels il faut s'attendre dans quelques années. Il affirme qu'il ne sera pas possible de s'y adapter : la climatisation ne suffira pas, et que des températures de 50 °C signifient que des personnes âgées et des enfants mourront parce qu'ils ne pourront pas s'adapter.

Il poursuit en évoquant des vagues de chaleur quatre ou cinq fois plus graves que ce qui pouvait être imaginé quelques années auparavant. Il cite également les 600 000 hectares de forêt qui ont brûlé pendant l'été, soit 600 000 hectares partis en fumée.

Il mentionne la Belgique, où la moitié de la superficie de ce qu'il présente comme le plus beau parc naturel du pays a brûlé. Il s'agissait d'un joyau national. Il évoque aussi l'Espagne, la France, la Tunisie, l'Algérie et le Népal, où, selon les chiffres qu'il cite, 1 400 personnes sont mortes à la suite de l'effondrement d'un glacier et des milliers d'autres sont portées disparues.

Au-delà des chiffres, il faut parler de la réalité, et c'est précisément sur celle-ci que porte le travail mené avec *KlimaSeniorinnen* : le sort des personnes vulnérables.

Leur mission, comme celle des parlementaires, consiste à prendre réellement conscience de ce que vivent et subissent les personnes vulnérables dans toute l'Europe. Il évoque les agriculteurs qui ne peuvent plus cultiver parce que leurs terres sont trop arides et les jeunes qui vivent dans des logements où la température peut atteindre 55 °C.

Il indique que les femmes figurent parmi les principales victimes de la crise climatique, ainsi que les personnes âgées, les personnes handicapées et celles qui prennent des antidépresseurs. Ces personnes sont les premières à souffrir du dérèglement climatique. Les membres de *KlimaSeniorinnen* ont perdu des amis et des proches en raison de cette crise et des vagues de chaleur. C'est aussi ce qui explique leur engagement. Il faut donc aller au-delà des chiffres et s'intéresser aux expériences personnelles. La société civile et les responsables politiques ont la responsabilité de prendre conscience de cette réalité.

Des jeunes et des personnes âgées ont manifesté dans les rues pour demander une action. En 2021 et en 2024, l'Assemblée a adopté à la quasi-unanimité un très bon rapport demandant la reconnaissance du droit à un environnement sain.

Depuis 2020, le Conseil de l'Europe a, selon sa formulation teintée d'ironie, travaillé sans relâche – ou, du moins, réussi à mettre en place des groupes de travail, des groupes d'étude et des groupes d'évaluation. Les résultats concrets attendus ne sont toutefois pas encore au rendez-vous.

L'affaire *KlimaSeniorinnen* constitue un signal d'alarme rappelant le lien entre les droits humains et l'environnement au sein du Conseil de l'Europe. M. Moutquin se réjouit de constater que, depuis quelques semaines et quelques mois, cette question est redevenue très actuelle. Des voix se sont élevées pour promouvoir un instrument contraignant consacrant le droit à un environnement sain.

L'arrêt *KlimaSeniorinnen* représente toutefois déjà une avancée majeure, notamment pour améliorer les méthodes de suivi des arrêts. Il ne s'agit pas simplement d'un arrêt contre la Suisse : il concerne l'ensemble des États membres du Conseil de l'Europe et renforce son rôle dans la défense des droits humains et dans la politique environnementale.

Avant même l'adoption d'un autre outil ou d'un autre mécanisme, cet arrêt a donc constitué une avancée décisive. Le Comité des Ministres a proposé l'adoption d'instruments nationaux pour assurer son exécution. La société civile a réalisé une étude afin de déterminer quel instrument national serait le plus approprié ou le plus efficace.

Certains ont fait valoir que la Suisse présente des caractéristiques particulières, notamment l'existence des cantons et son système décentralisé. La société civile a cependant mené une étude montrant qu'un organe national et un mécanisme national efficace pourraient parfaitement fonctionner, y compris dans un pays doté d'une structure comme celle de la Suisse.

M. Moutquin rappelle qu'en tant que membre de l'Assemblée, il a parfois entendu des interrogations sur le manque de confiance de la société envers les responsables politiques. Pourquoi les citoyens votent-ils pour l'extrême droite ou l'extrême gauche ? Pourquoi rejettent-ils les responsables politiques alors que ceux-ci font leur travail correctement, ou ont le sentiment de le faire correctement ?

Il observe que la société civile consacre des efforts et des ressources financières à accomplir un travail que les décideurs ne font parfois pas. Dès lors, comment les citoyens pourraient-ils réellement faire confiance à la justice et à des institutions comme le Conseil de l'Europe si rien n'est fait pour donner un effet concret à cet arrêt ?

Cet arrêt ne vise pas seulement la Suisse et ne concerne pas uniquement les femmes âgées de ce pays. Il est essentiel au respect des droits humains, de l'État de droit et de la démocratie, ainsi qu'au bien-être de toutes les personnes vulnérables touchées par le dérèglement climatique.

Mme Yuliia Ovchynnykova explique qu'elle avait deux rêves lorsqu'elle a commencé à travailler avec Simon sur le rapport consacré à la reconnaissance du droit à un environnement propre et sain et à la protection des océans et des mers. Le premier était de rencontrer le prince de Monaco, qu'elle présente comme une grande figure mondiale de la défense des océans et du milieu marin. Le second concernait les résultats obtenus et l'arrêt rendu dans l'affaire des *KlimaSeniorinnen*, qui constituent à ses yeux un formidable exemple de défense du droit à un environnement propre et sain et du droit à la vie. Elle rappelle que boire de l'eau propre et respirer un air pur relèvent des droits fondamentaux.

Après avoir entendu leur parcours et les démarches qu'elles ont entreprises, elle souligne l'importance de constituer des équipes professionnelles, en particulier dans le domaine de la protection de l'environnement. Réunir des juristes professionnels et des chercheurs disposant d'une expertise approfondie est essentiel pour obtenir des résultats. En tant que chercheuse ayant beaucoup travaillé avec Greenpeace et le WWF en Ukraine, elle sait combien il est important d'agir en synergie.

Elle distingue plusieurs éléments : tout d'abord, le professionnalisme et la présence de personnes compétentes au sein des équipes ; ensuite, la coopération entre les organisations non gouvernementales de défense de

l'environnement et la constitution de coalitions nationales de défenseurs de l'environnement ; enfin, l'éducation environnementale, formelle et informelle, à tous les niveaux. Elle souligne également l'importance de créer des formations du plus haut niveau pour les défenseurs de l'environnement et de veiller constamment à la protection de chacun d'entre eux.

Elle demande aux *KlimaSeniorinnen* si, au moment d'engager leur procédure, elles imaginaient que celle-ci pourrait modifier le débat au sein de l'Union européenne sur le climat et les droits humains, et ce qui les a le plus surprises au cours de leur parcours.

Mme Pia Hollenstein explique que ni elle ni aucune des 3 000 membres de l'association, ne savait pas, au départ, où cette initiative allait les conduire.

Dès le début, elles soupçonnaient bien que la Suisse ne donnerait pas suite à leurs demandes et qu'elles devraient finalement saisir la Cour européenne des droits de l'homme. Lorsqu'elles sont arrivées devant la Cour, elles ont été assez étonnées de constater jusqu'où celle-ci avait accueilli leurs demandes.
Ni elle ni les autres membres ne disposaient d'une grande expérience dans ce domaine, ce qui montre l'importance de l'expertise de Greenpeace. Leur collectif de femmes n'aurait jamais pu, à lui seul, porter cette démarche à un niveau juridictionnel aussi élevé. Elles avaient beaucoup de temps libre et d'énergie, mais il leur manquait l'expertise juridique.

Un autre facteur décisif a été, selon elle, le très haut niveau de compétence de leurs avocats et des experts internationaux qui les ont aidées sans lesquels elles n'auraient probablement pas gagné. Cette expertise avait évidemment un coût qu'elles n'auraient pu le financer sans le soutien de Greenpeace.

Mme Claudia Arpa estime que l'action des *KlimaSeniorinnen* est un excellent exemple de ce qu'il est possible d'accomplir : des jeunes travaillent avec un groupe de femmes plus âgées pour protéger le climat et poursuivre un objectif qui concerne toutes les générations. Elle a été frappée par le fait qu'une décision de justice établit une position juridique mais souligne que le problème est qu'une telle décision n'est pas toujours suivie d'actions dans les États membres.

En Autriche, par exemple, des efforts importants ont été déployés pour adopter une excellente législation sur le climat, en faisant œuvre de pionniers. Cependant, le pays traverse maintenant une crise économique et les responsables politiques présentent constamment l'environnement et l'économie comme les termes d'un arbitrage. Elle estime qu'il est très important de garder cette difficulté à l'esprit lorsqu'il s'agit de contribuer à la protection du climat.

Mme Pia Hollenstein constate que l'opposition entre l'environnement et l'économie revient sans cesse, mais dit ne pas comprendre personnellement pourquoi ces deux dimensions sont opposées. Si aucune action n'est entreprise, les coûts seront énormes, ce qui constitue, selon elle, le meilleur argument possible. Elle reprend la formule entendue lors du débat du matin : l'inaction coûte plus cher que l'action.

Lorsque l'argument économique est avancé, elle se demande toujours ce qu'est devenue la capacité d'innovation dont les sociétés étaient autrefois si fières. L'économie doit être innovante. Elle rappelle qu'il y a plus de trente ans, lors du premier grand sommet sur le climat à Rio, en 1992, de nombreux dirigeants d'entreprise avaient exposé les raisons pour lesquelles il fallait agir immédiatement, faute de quoi les coûts seraient considérables.

Elle s'interroge sur ce qu'est devenue cette approche et dit ne pas comprendre pourquoi les acteurs économiques refusent aujourd'hui de se concentrer sur l'innovation alors qu'ils disposent des moyens nécessaires.

M. Simon Moutquin comprend qu'il existe des enceintes politiques où sont débattus les liens entre l'économie, l'environnement et le développement social, et reconnaît l'importance de ces débats. Il rappelle toutefois que le Conseil de l'Europe est la maison de la démocratie, des droits humains et de l'État de droit.
Pour illustrer son propos sans mettre en cause un État membre, il prend l'exemple de l'Égypte. Lorsqu'il était député, il a beaucoup travaillé sur les violations des droits humains dans ce pays, où il évoque la présence de centaines de milliers de prisonniers politiques. Il fait référence au président Sissi, tout en hésitant sur son titre, puis rapporte l'argument selon lequel quinze écoles devraient être créées chaque année en raison de la croissance rapide de la population. Les autorités invoquent ainsi les difficultés auxquelles elles sont confrontées pour justifier leur position.

Selon lui, une logique similaire apparaît lorsqu'un arrêt impose à la Suisse de calculer son budget carbone, ou à un autre pays d'exécuter une décision de justice, et que sont alors avancées des considérations liées, par exemple, à l'industrie automobile allemande ou à l'économie.

Il estime que le rôle du Conseil de l'Europe n'est pas de prendre en compte ces arguments économiques. De même, il n'appartient pas au Comité des Ministres de retenir les arguments économiques utilisés par les États pour justifier la non-exécution des arrêts. Il compare cette attitude au fait de justifier le franchissement d'un feu rouge par un retard : une telle justification n'est pas acceptable, car les règles doivent être respectées.

Il insiste sur le fait que la non-exécution d'un arrêt pour des raisons sociales ou économiques demeure une atteinte à l'État de droit. Le débat sur les liens entre la protection de l'environnement et l'économie reste possible, mais Greenpeace a largement montré que l'inaction entraîne des coûts beaucoup plus élevés. La protection de l'environnement peut également créer des emplois et apporter de nombreux autres avantages.

La Présidente constate que de plus en plus de personnes et de territoires veulent agir concrètement pour protéger leur lieu de vie. Originaire de la région du lac de Garde, en Italie, elle explique que celle-ci a subi des dommages environnementaux considérables. De nombreuses personnes travaillant au sein des collectivités locales ou y résidant ne connaissent pas leurs droits.

Les *KlimaSeniorinnen* ont eu la chance de pouvoir travailler avec Greenpeace, ce qui leur a donné accès à des financements, mais aussi à une expertise indispensable compte tenu de la complexité de ces questions. Cependant, tout le monde ne dispose pas du temps et des ressources nécessaires pour mener de longues procédures. Elle rappelle aussi que trois procédures judiciaires ont été nécessaires en Suisse avant l'obtention d'une décision favorable.

Très engagée sur ces questions en Italie, elle a réfléchi à la création d'un groupe d'experts juridiques capable de soutenir les citoyens qui agissent dans ce domaine. Cette expertise a un coût réel. Leur travail sur le lac de Garde les a conduits à faire appel à des experts de Lombardie et d'autres régions. Même au sein d'un seul pays comme l'Italie, les règles varient d'une province à l'autre, et les citoyens ne les connaissent pas nécessairement. La tâche est donc immense.

Greenpeace et les autres ONG ne pouvant être présentes partout à la fois, elle demande si Greenpeace pourrait soutenir un modèle de formation permettant à des personnes de devenir des relais et de diffuser ces connaissances. Ces personnes pourraient informer les habitants de leurs droits, notamment au regard de la Convention d'Aarhus ou de l'arrêt *KlimaSeniorinnen*. Elle souligne également le manque de compétences et

de ressources pour agir en matière climatique. Elle ajoute qu'il faut aussi réfléchir à la reconnaissance de droits à la nature. Elle cite l'exemple de la Mar Menor, en Espagne, et les démarches auxquelles elle a participé en Italie pour faire reconnaître la personnalité juridique du lac de Garde. Elle demande si cette approche pourrait permettre d'accélérer les choses, compte tenu de l'urgence et du fait que le monde brûle. Elle souhaite savoir si les droits de la nature font partie des sujets sur lesquels Greenpeace travaille et mène des réflexions.

Mme Louise Fournier explique que les organisations de Greenpeace mènent ce type d'actions, mais que les *KlimaSeniorinnen* le font également elles-mêmes. Dans le cadre de la tournée, elles parcourent les pays européens depuis l'été pour présenter leur affaire, les enseignements qu'elles en tirent et les obligations qui en découlent. Elles échangent aussi avec différents groupes sur les moyens de se mobiliser et d'agir afin de faire respecter leurs droits.

S'agissant des droits de la nature, elle estime qu'il s'agit d'une approche très intéressante, qui se développe parallèlement aux autres démarches. L'Amérique latine est beaucoup plus avancée dans ce domaine que l'Europe. Elle indique que de nombreux pays d'Amérique latine, comme le Pérou, ont inscrit dans leur Constitution un élément relatif aux droits de la nature. Selon elle, cette approche offre effectivement une protection que le droit à un environnement sain ne garantit pas. Elle ajoute que le récent avis consultatif de la Cour interaméricaine sur le changement climatique, tout comme l'avis de la CIJ sur le droit à un environnement sain, contient des formulations très fortes sur les droits de la nature en tant que tels.

Toutefois, la question de la mise en œuvre reste centrale. Inscrire ces droits dans les constitutions nationales est positif, mais il faut examiner ce qui est réellement fait pour les protéger dans la pratique. La discussion revient donc toujours au même problème, celui de leur application effective.

Mme Pia Hollenstein explique que l'association reçoit de nombreuses demandes, mais ne dispose pas des ressources nécessaires pour répondre à toutes. Elle constate avec regret que les personnes doivent parfois chercher du soutien ailleurs, faute de moyens disponibles. S'adressant aux jeunes, elle souligne qu'ils doivent prendre conscience de leurs droits de consultation et qu'il est essentiel qu'ils s'engagent eux-mêmes et travaillent avec les partis politiques. Selon elle, l'entrée de jeunes dans les parlements et à l'Assemblée est indispensable pour nourrir un véritable espoir d'action.

Les jeunes doivent comprendre qu'ils peuvent exercer un pouvoir et être prêts à s'en saisir. Chacun peut agir localement pour encourager la prise de conscience de la nécessité de protéger l'environnement. Elle invite les personnes présentes à soutenir ces démarches et estime que parler de ces questions vient naturellement à beaucoup d'entre elles.

La Présidente remercie les participantes et les participants pour cet échange important, ainsi que pour l'ensemble de la journée, qu'elle juge très riche en enseignements. Elle rappelle que la prochaine rencontre aura lieu à Paris le 4 décembre, de 13 h 30 à 17 heures, et qu'une visite de l'exposition interactive et multilingue sur le climat à la Cité des sciences est prévue.

5. **Date et lieu de la prochaine réunion**

4 décembre 2026 (13:30-17:00), Paris

List of presence / *Liste de présence*

Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development

Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

(The names of members who took part in the meeting are in bold /

Les noms des membres ayant pris part à la réunion sont en caractères gras)

Chairperson / *Président·e:*

Saskia Kluit (Netherlands / *Pays-Bas*)	

Vice-Chairpersons / *Vice-Président·es :*

Carmen Leyte (Spain / *Espagne*)	
Yuliia Ovchynnykova (Ukraine)	
Sophia Chikirou (France)	

Members / *Membres*	**Country / *Pays***	**Alternates / *Remplaçant·e·s***
Ms Ogerta Manastirliu	Albania / *Albanie*	Mr Ardit Bido
Mr Cerni Escalé	Andorra / *Andorre*	Mme Bernadeta Coma
Zzz…	Armenia / *Arménie*	Ms Hripsime Grigoryan
Ms Claudia Arpa	Austria / *Autriche*	Ms Doris Bures
Mr Andreas Minnich	Austria / *Autriche*	Ms Andrea Eder-Gitschthaler
Mme Anne Lambelin	Belgium / *Belgique*	Mr Andries Gryffroy
M. Benoît Lutgen	Belgium / *Belgique*	Mme Véronique Durenne
Ms Darijana Filipović	Bosnia and Herzegovina / *Bosnie-Herzégovine*	Mr Šemsudin Dedić
Mr Kostadin Angelov	Bulgaria / *Bulgarie*	Mr Dzhem Yamenov
Mr Tihomir Krastev	Bulgaria / *Bulgarie*	Mr Rumen Muntyanov
Mr Marko Pavić	Croatia / *Croatie*	Ms Rada Borić
Ms Christiana Erotokritou	Cyprus / *Chypre*	Mr Constantinos Efstathiou

Ms Ivana Mádlová	Czechia / *Tchéquie*	Mr Ondřej Šimetka
ZZ…	Czechia / *Tchéquie*	ZZ...
Ms Camilla Fabricius	Denmark / *Danemark*	Mr Morten Messerschmidt
Ms Hanah Lahe	Estonia / *Estonie*	Ms Kadri Tali
Ms Minna Reijonen	Finland / *Finlande*	Mr Pekka Aittakumpu
Mme Sophia Chikirou	France	Mme Sabrina Sebaihi
M. Alexandre Dufosset	France	Mme Liliana Tanguy
M. Alain Milon	France	M. Alain Cadec
Mme Maud Petit	France	Mme Sandra Marsaud
Ms Birgit Bessin	Germany / *Allemagne*	Ms Martina Kempf
Mr Vinzenz Glaser	Germany / *Allemagne*	Ms Christin Willnat
Ms Inge Gräßle	Germany / *Allemagne*	Mr Julian Joswig
Mr Serdar Yüksel	Germany / *Allemagne*	Ms Franziska Kersten
Mr Georgios Stamatis	Greece / *Grèce*	Mr Dionysios-Charalampos
Ms Maria Syrengela	Greece / *Grèce*	Ms Maria-Nefeli Chatziioannidou
Ms Alexandra Szabó	Hungary / *Hongrie*	**Mr Zsolt Ráki**
Ms Gabriella Mária Virágh	Hungary / *Hongrie*	**Mr István Gyöngyösi**
Ms Kolbrún Áslaugar Baldursdóttir	Iceland / *Islande*	Ms Ásthildur Lóa Þórsdóttir
Mr Joseph O'Reilly	Ireland / *Irlande*	Mr Rónán Mullen
Ms Elena Bonetti	Italy / *Italie*	Mr Roberto Rosso
Ms Aurora Floridia	Italy / *Italie*	Mr Giuseppe De Cristofaro
Mr Alessandro Giglio Vigna	Italy / *Italie*	Mr Graziano Pizzimenti
Mr Stefano Maullu	Italy / *Italie*	Ms Domenica Spinelli
M. Andris Bērziņš	Latvia / *Lettonie*	Mr Edmunds Cepurītis
Mr Marc Risch	Liechtenstein	Mr Joachim Vogt
Ms Orinta Leiputė	Lithuania / *Lituanie*	Mr Zigmantas Balčytis
Mme Stéphanie Weydert	Luxembourg	M. Paul Galles
Mr Michael Farrugia	Malta / *Malte*	Mr Joseph Beppe Fenech Adami
Mr Ion Groza	Republic of Moldova / *République de Moldova*	Ms Ana Calinici
M. Régis Bergonzi	Monaco	Mme Béatrice Fresko-Rolfo
Zz…	Montenegro / *Monténégro*	Ms Edina Dešić
Ms Saskia Kluit	Netherlands / *Pays-Bas*	Mr Theo Bovens
Ms Carla Moonen	Netherlands / *Pays-Bas*	Mr Felix Klos
Mr Bekim Kjoku	North Macedonia / *Macédoine du Nord*	Mr Sadula Duraki
Mr Per Vidar Kjølmoen	Norway / *Norvège*	Ms Seher Aydar
Mr Szymon Hołownia	Poland / *Pologne*	Ms Magdalena Biejat
Ms Danuta Jazłowiecka	Poland / *Pologne*	Mr Mirosław Adam Orliński
Mr Jan Filip Libicki	Poland / *Pologne*	ZZ...
Mr Nuno Fazenda	Portugal	Mr António Mendonça Mendes
Mr Carlos Silva Santiago	Portugal	Ms Sofia Carreira
Ms Georgeta-Carmen Holban	Romania / *Roumanie*	Ms Mirela Elena Adomnicăi

Ms Dumitrina Mitrea	Romania / *Roumanie*	Mr Iulian Bulai
Mr Robert-Ionatan Sighiartău	Romania / *Roumanie*	Ms Maria-Gabriela Horga
Mr Gerardo Giovagnoli	San Marino / *Saint-Marin*	Ms Alice Mina
Mr Vladimir Đorđević	Serbia / *Serbie*	Mr Predrag Marsenić
Ms Tatjana Pašić	Serbia / *Serbie*	Ms Jelena Milošević
Ms Veronika Remišová	Slovak Republic / *République Slovaque*	M. Pavol Goga
Ms Katja Kokot	Slovenia / *Slovénie*	Zz…
Ms María Fernández	Spain / *Espagne*	Ms Luz Martinez Seijo
Mr José Latorre	Spain / *Espagne*	Ms Nerea Ahedo
Ms Carmen Leyte	Spain / *Espagne*	Mr José Antonio Bermúdez De Castro
Ms Sofia Amloh	Sweden / *Suède*	Ms Annika Strandhäll
Ms Victoria Tiblom	Sweden / *Suède*	Ms Boriana Åberg
Ms Sibel Arslan	Switzerland / *Suisse*	Mme Céline Amaudruz
Mme Valérie Piller Carrard	Switzerland / *Suisse*	Mr Niklaus-Samuel Gugger
Mr Murat Cahid Cingi	Türkiye	Mr Mustafa Canbey
Ms Gökçe Gökçen	Türkiye	Mr Namık Tan
Mr Berdan Öztürk	Türkiye	Ms Sevilay Çelenk
Mr Sevan Sivacioğlu	Türkiye	Ms Sena Nur Çelik Kanat
Ms Olena Khomenko	Ukraine	**Ms Larysa Bilozir**
Ms Yuliia Ovchynnykova	Ukraine	Mr Andrii Lopushanskyi
Ms Lesia Zaburanna	Ukraine	Mr Rostyslav Tistyk
Baroness Thérèse Coffey	United Kingdom / *Royaume-Uni*	Mr Dan Aldridge
Mr Mike Reader	United Kingdom / *Royaume-Uni*	Ms Leigh Ingham
Ms Elaine Stewart	United Kingdom / *Royaume-Uni*	Ms Kate Osamor
Lord Don Touhig	United Kingdom / *Royaume-Uni*	Ms Michelle Welsh

Embassies / Permanent Representations and Delegations

Ambassades / Représentations permanentes et Délégations

Mr / M. Mladen Ilincic, Permanent Representation of Montenegro / Représentation permanente du Monténégro

Ms / Mme Jekaterina Tulina, Permanent Representation of Latvia / Représentation permanente de la Lettonie

Ms / Mme Merit Kaasik, Permanent Representation of Estonia / Représentation permanente de l'Estonie

Ms / Mme Sophie Heggard-Schroeter, Permanent Representation of Switzerland / Représentation permanente de la Suisse

Secretariat of Delegation or of Political Group / *Secrétariat de Délégation ou de Groupe politique*

Mr / *M.* Sabih Gazi Öztürk, Türkiye

Experts / Expert·es

Dr Michael O'Flaherty, Commissioner for Human Rights of the Council of Europe / Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe

Ms / Mme Elisabeth Stern, Co-chair of the KlimaSeniorinnen / Coprésidente des KlimaSeniorinnen

Ms / Mme Pia Hollenstein, Representative of the KlimaSeniorinnen / Représentante des KlimaSeniorinnen

Ms / Mme Louise Fournier, Greenpeace International / Greenpeace International

Mr / M. Simon Moutquin, Greenpeace Switzerland / Greenpeace Suisse

Other persons present / *Autres personnes présentes*

Ms / Mme Chiara Macariello, ASSEDEL

Ms / Mme Carlotta Caromani, Italy / Italie

Ms / Mme Vanessa Kabanova, Slovakia / Slovaquie

Ms / Mme Ingela Gustafsson, Sweden / Suède

Mr / M. Patrick Bonin, Québec, Canada

List of presence / *Liste de présence*

Parliamentary Network for a healthy environment

Réseau Parlementaire pour un environnement sain

(The names of members who took part in the meeting are in bold /

Les noms des membres ayant pris part à la réunion sont en caractères gras)

Chairperson / *Présidente* : Ms / *Mme* Aurora Floridia, Italy / Italie, SOC

Vice-Chairperson / *Vice-Présidente* : Ms / *Mme* Claudia Arpa, Austria / Autriche, SOC

Member States / *États Membres*

Country / *Pays*	**Members / *Membres***		**Alternates / *Suppléants***	
Albania / *Albanie*				
Andorra / *Andorre*				
Armenia / *Arménie*				
Austria / *Autriche*	Ms/*Mme*	**Claudia Arpa**		
	Ms/*Mme*	Agnes Sirkka Prammer		
Belgium / *Belgique*	Ms/*Mme*	Anne Lambelin		
	Mr/*M.*	Andries Gryffroy		
Bosnia and Herzegovina / *Bosnie-Herzégovine*	Mr/*M.*	Saša Magazinović		
Bulgaria / *Bulgarie*				
Croatia / *Croatie*	Ms/*Mme*	Zdravka Bušić		

Cyprus / *Chypre*	Ms/*Mme*	Irene Charalambides		
Czech Republic / *République tchèque*				
Denmark / *Danemark*				
Estonia / *Estonie*				
Finland / *Finlande*	Ms/*Mme*	**Minna Reijonen**		
France	Ms/*Mme*	Liliana Tanguy		
	Mr/*M.*	Alain Milon		
Georgia / *Géorgie*				
Germany / *Allemagne*	Mr/*M.*	Malte Kaufmann		
	Mr/*M.*	Julian Joswig		
Greece / *Grèce*	Mr/*M.*	George Papandreou	Mr/*M.*	Georgios Stamatis
Hungary / *Hongrie*	Mr/*M.*	**Zsolt Ráki**		
Iceland / *Islande*				
Ireland / *Irlande*	Mr/*M.*	Ronan Mullen		
Italy / *Italie*	Mr/*M.*	Stefano Maullu		
	Ms/*Mme*	**Aurora Floridia**		
Latvia / *Lettonie*				
Liechtenstein				
Lithuania / *Lituanie*	Mr/*M.*	Arminas Lydeka		
Luxembourg	Mr/*M.*	Paul Galles		

Malta / *Malte*				
Republic of Moldova /				
Monaco				
Montenegro / *Monténégro*	Mr/*M.*	Mileta Radovanić		
Netherlands / *Pays-Bas*	Ms/*Mme*	**Saskia Kluit**		
	Ms /*Mme*	Carla Moonen		
North Macedonia /	Ms/*Mme*	Bisera Kostadinovska-Stojchevska		
Norway / *Norvège*				
Poland / *Pologne*	Ms/*Mme*	Danuta Jazłowiecka		
Portugal				
Romania / *Roumanie*	Ms/*Mme*	Maria-Gabriela Horga		
	Ms/*Mme*	Mirela-Elena Adomnicai		
San Marino / *Saint-Marin*				
Serbia / *Serbie*				
Slovak Republic /				
Slovenia / *Slovénie*	Mr/*M.*	Dean Premik		
Spain / *Espagne*	Ms/*Mme*	Luz Martínez Seijo		
	Ms/*Mme*	Belén Hoyo		
Sweden / *Suède*				
Switzerland / *Suisse*	Ms/*Mme*	Sibel Arslan		

Türkiye	Mr/*M.*	**Sevan Sivacioğlu**		
Ukraine	Ms/*Mme*	**Yuliia Ovchynnykova**		
United Kingdom / *Royaume-Uni*	Ms/*Mme*	Baroness Thérèse Coffey		

Observers / *Observateurs*

Canada		
Israel / *Israël*		
Mexico / *Mexique*		

Partners for Democracy / *Partenaires pour la Démocratie*

Jordan / *Jordanie*		
Kyrgyzstan / *Kirghizstan*		
Morocco / *Maroc*	Mr/*M.*	Allal Amraoui
Palestine		

PACE Committees Concerned / *Commissions de l'APCE concernées*

Political Affairs and Democracy / *Questions pol et Démocratie*	Ms/Mme	Sena Nur Çelik Kanat
Legal Affairs and Human Rights / *Questions juridiques et des DH*	Ms/Mme	Wanda Nowicka
Migration, International Protection and Economic Co-operation / *Migration, protection internationale et coopération économique*	Ms/*Mme*	Meryem Göka
Social Affairs, Health and Sustainable Development / *Questions sociales, santé et developpement durable*	Ms/*Mme*	Victoria Tiblom

Culture, Science, Education and Media / *Culture, science, education et media*	Mr/*M.*	Andries Gryffroy
Equality and Non-discrimination / *Egalité et non-discrimination*	Ms/*Mme*	Edite Estrela
	Mr/*M.*	Vik Solveig

Ex Officio members / *Membres d'office*

President of the Assembly / *Président de l'Assemblée*

Ex-Officio Member / *Membre d'office*	Ms/Mme	Petra Bayr

Presidents of Political Groups / *Présidents des groupes politiques*

Ex-Officio Members / *Membres d'office*	Mr/*M.*	Frank Schwabe, SOC
	Mr/*M.*	Pablo Hispán, EPP/CD
	Mr/*M.*	Zsolt Nemeth, ECPA
	Mr/*M.*	Iulian Bulai, ALDE
	Mr/*M.*	George Loucaides, UEL
	Ms/Mme	Laura Castel, UEL

Bureau of the Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development /

Bureau de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Ex-Officio Members / *Membres d'office*

Chairperson / *Présidente*	Ms/*Mme*	**Saskia Kluit**
First Vice-Chairperson /	Ms/*Mme*	Carmen Leyte

Second Vice-Chairperson / *Deuxième Vice-Président*	Ms/*Mme*	**Yuliia Ovchynnykova**
Third Vice-Chairperson / *Troisième Vice-Président*	Ms/*Mme*	Sophia Chikirou

Congress of Local and Regional Authorities /

Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux

Thematic Spokesperson on Environment and Climate Change/ *Porte-Parole thematique sur l'environnement et le changement climatique*	Ms/*Mme*	Meropi-Spyridoula Ydraiou

Embassies / Permanent Representations and Delegations

Ambassades / Représentations permanentes et Délégations

Mr / M. Mladen Ilincic, Permanent Representation of Montenegro / Représentation permanente du Monténégro

Ms / Mme Jekaterina Tulina, Permanent Representation of Latvia / Représentation permanente de la Lettonie

Ms / Mme Merit Kaasik, Permanent Representation of Estonia / Représentation permanente de l'Estonie

Ms / Mme Sophie Heggard-Schroeter, Permanent Representation of Switzerland / Représentation permanente de la Suisse

Secretariat of Delegation or of Political Group / *Secrétariat de Délégation ou de Groupe politique*

Mr / *M.* Sabih Gazi Öztürk, Türkiye

Experts / Expert·es

Dr Michael O'Flaherty, Commissioner for Human Rights of the Council of Europe / Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe

Ms / Mme Elisabeth Stern, Co-chair of the KlimaSeniorinnen / Coprésidente des KlimaSeniorinnen

Ms / Mme Pia Hollenstein, Representative of the KlimaSeniorinnen / Représentante des KlimaSeniorinnen

Ms / Mme Louise Fournier, Greenpeace International / Greenpeace International

Mr / M. Simon Moutquin, Greenpeace Switzerland / Greenpeace Suisse

Other persons present / *Autres personnes présentes*

Ms / Mme Chiara Macariello, ASSEDEL

Ms / Mme Carlotta Caromani, Italy / Italie

Ms / Mme Vanessa Kabanova, Slovakia / Slovaquie

Ms / Mme Ingela Gustafsson, Sweden / Suède

Mr / M. Patrick Bonin, Québec, Canada